



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – VOISIN Valérie -- TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUT Dominique – LE GAC Muriel - DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe - VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent -- JOULAIN Anita — JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny – Yoann GUYON - BANDZWOLEK Brigitte – CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Bruno BORDENAVE

MAIRIE
DE
TREGUNC

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Régine SCAER JANNEZ à Marie-Pierre RIVIERE
- Yannick SELLIN à Valérie VOISIN
- Paul DADEN à Luc LAURENT
- Sonia DOUX BETHUIS à Michel TANGUY

Date de convocation : 15 septembre 2015

Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance.

MODIFICATION DE LA DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 28

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur Le Maire indique que suite à la démission de Madame Patricia JOLLIVET, il y a lieu de modifier la composition de deux commissions communales, la représentation de la commune à diverses instances et la désignation du correspondant défense. L'ensemble de ces désignations avait été effectué lors du conseil municipal du 15 avril 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- de procéder au vote à main levée en ce qui concerne la désignation du correspondant défense,
- approuve la désignation du correspondant défense :

CORRESPONDANT DEFENSE

Vincent LE MAREC

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 23 septembre 2015
LE MAIRE
Olivier BELLEC

